

## Historique des événements marquants de la prestation des services de santé aux Premières nations et aux Inuit

### Historique de la prestation des services de santé aux Premières nations et aux Inuit

En 1900, les collectivités de Premières nations et inuites étaient déjà décimées par la variole et la tuberculose, de même que par d'autres maladies transmissibles; malheureusement, à cette époque, il y avait peu d'efforts coordonnés au niveau national pour contrer une crise sanitaire. En 1904, le ministère des Affaires indiennes a nommé un surintendant général de la santé pour mettre sur pied des programmes médicaux et établir des installations médicales.

En 1945, le ministère de la Santé nationale et du Bien-être social a été créé. La Direction générale des services médicaux a été établie en 1962 en fusionnant les Services de santé aux Indiens et des populations du Nord avec d'autres services fédéraux extérieurs indépendants.

En 1974, le ministre de la Santé nationale et du Bien-être a déposé la *Politique du gouvernement fédéral concernant les services de santé aux Indiens*. Cette politique exprimait à nouveau le fait qu'il n'y a aucune obligation statutaire, ni d'obligation découlant de traités, de dispenser des services de santé aux Indiens. Par contre, le gouvernement voulait assurer «[TRAD.] la disponibilité de services en les offrant directement là où les services provinciaux réguliers ne (pouvaient) pas être obtenus et en apportant de l'aide financière aux Indiens démunis pour qu'ils puissent se payer les services nécessaires dans le cas où aucune autre aide ne leur (était) fournie ».

En 1979, la proclamation d'un nouvel Énoncé de politique sur la santé des Indiens a été faite. Cette politique stipulait que le régime des (services) non assuré serait déterminé par le « jugement professionnel des médecins et des dentistes ». Elle reconnaissait également le besoin du développement communautaire, d'une relation étroite et forte entre les Indiens, le gouvernement fédéral et le système de santé canadien.

La Direction générale des services médicaux a entamé au milieu des années 1980 des efforts vers le transfert de la responsabilité des services de santé aux collectivités et aux organisations de Premières nations et inuites par le biais de la Direction de la politique, de la planification et de l'analyse stratégique.

En réponse au rapport de la Commission royale sur les peuples autochtones, le gouvernement fédéral a dévoilé *Rassembler nos forces – le plan d'action du Canada pour les questions autochtones*. Dans ce plan d'action, Santé Canada s'engage à lancer des initiatives pour la lutte contre le diabète et la tuberculose, à établir la Fondation autochtone de guérison et une stratégie de guérison visant le traitement des séquelles laissées par les pensionnats indiens en partenariat avec le ministère des Affaires indiennes.

En 2000, la Direction générale des services médicaux a changé de nom pour devenir la Direction générale de la santé des Premières nations et des Inuit.